

ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES APPAREILS DESTINÉS AU TRAITEMENT D'EAU

EXP 94

Les locaux abritant les installations de traitement d'eau et les appareils de traitement d'eau doivent être régulièrement nettoyés.

La fréquence des nettoyages dépendra de l'environnement et des normes ou consignes spécifiques client

Il faudra éviter le stockage de matériel ou d'éléments n'ayant pas de rapport avec le traitement d'eau en place.

Le stockage de produits chimiques (et uniquement le stockage des produits nécessaires au traitement d'eau) devra être limité.

Il conviendra de stocker lesdits produits dans des emballages correctement fermés afin d'éviter ou de limiter au maximum l'émission de vapeurs pouvant endommager les installations.

Si nécessaire, suivant la qualification du ou des produits et des normes en vigueur (nationales ou spécifiques au client), les produits devront être mis sur palette et/ou sur rétention.

Le local devra également être correctement ventilé (voir EXP93).

Le nettoyage des appareils de traitement d'eau ne devra pas se faire à grande eau afin d'éviter tout incident électrique.

L'utilisation de produits chimiques tels que des solvants, alcools, produits fortement alcalins, acides ou chlorés devra être exclue sous peine de possible dégradation de certains matériaux composant les appareils de traitement d'eau. Généralement une eau légèrement savonneuse est suffisante pour un entretien courant.

Afin d'éviter l'émission de particules ou de fibres risquant de polluer les eaux produites, il est conseillé d'utiliser des chiffons propres et non pelucheux.